

COMMUNE DE FLESSELLES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du dimanche 22 mars 2026 à 10h00

Le dimanche 22 mars 2026, à 10h00, le Conseil municipal de la commune de Flesselles , légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur LEU Éric.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de procuration : 1
Nombre de votants : 18

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h10.

Conformément aux dispositions en vigueur, Monsieur Éric LEU, doyen d'âge, assure la présidence de la séance jusqu'à l'élection du Maire.

Madame Anna BUÉ est désignée secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme AIT CHADI Nouara, M. ANTHOENE Maxime, Mme BUÉ Anna, M. DAUPHIN René, Mme DEBONNE Hélène, M. DEVAUCHELLE Antoine, M. DUPONT Jérôme, Mme DUPONT Sophie, Mme DUQUESNE Virginie, Mme GONERA-THEOT Nathalie, Mme HAYE Sophie, M. HORCHOLLE Dany, M. LEFEBVRE Noël, M. LEU Éric, M. MOUILLARD Aurélien, M. OULD Rayan, M. VANHILLE Alexandre

ABSENT :

Madame MARSILLE Séverine

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION :

Madame ROZMIAREK Sylvie

ORDRE DU JOUR

- Installation du Conseil municipal
- Élection du Maire
- Fixation du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur LEU Éric, doyen d'âge, déclare ouverte la séance d'installation du Conseil municipal et rappelle que, conformément aux dispositions légales, il assure la présidence jusqu'à l'élection du Maire.

Il propose que Madame Anna BUÉ, plus jeune conseillère municipale, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal prend acte de cette désignation.

2. ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur le Président rappelle que l'élection du Maire se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour.

Il invite les candidats à se déclarer.

Candidature : M. OULD Rayan

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Opérations de dépouillement

Monsieur le Président désigne comme assesseurs :

- M. DAUPHIN René
- M. VANHILLE Alexandre

Le secrétaire de séance, Madame BUÉ Anna, participe aux opérations de dépouillement.

Résultats du scrutin

- Nombre de votants : **18**
- Nombre de suffrages exprimés : **18**
- Majorité absolue : **15**

Ont obtenu :

- OULD Rayan : **15 voix**
- MOUILLARD Aurélien : **2 voix**

Est élu Maire : Monsieur OULD Rayan.

3. PRISE DE FONCTION DU MAIRE

Monsieur OULD Rayan, proclamé Maire, est immédiatement installé dans ses fonctions.
Il prend la présidence de la séance.

4. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints à quatre, soit une diminution d'un poste par rapport aux mandats précédents qui en comptaient cinq.

Il rappelle les dispositions du CGCT suivant :

- Article L.2122-2 : *le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, arrondi à l'entier inférieur.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de fixer le nombre d'adjoints à quatre.
Résultat du vote : Pour : **15** Contre : **2**

5. ÉLECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle l'article L.2122-7-2 du CGCT : les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel et dans le respect de la parité.

Il invite les conseillers à déposer les listes de candidats.

Liste présentée : Liste MOUILLARD (M. MOUILLARD Aurélien, Mme HAYE Sophie, M. DEVAUCHELLE Antoine, Mme GONERA-THEOT Nathalie).

Il est procédé au vote.

Résultats du scrutin

- Nombre de votants : **18**
- Nombre de suffrages exprimés : **17**
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : **1**

Est élue la liste conduite par : M. MOUILLARD Aurélien.

Sont élus adjoints au Maire :

- * 1er adjoint : MOUILLARD Aurélien
- * 2ème adjoint : HAYE Sophie
- * 3ème adjoint : DEVAUCHELLE Antoine
- * 4ème adjoint : GONERA-THEOT Nathalie

6. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

Un exemplaire de cette charte est remis à chaque conseiller municipal.

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 11h.

Fait à Flesselles, le 22 mars 2026

Le Maire,
OULD Rayan



La Secrétaire de séance,
BUÉ Anna

